



Paris, le 14 mai 2024

Mission gouvernementale pour l'accompagnement des entreprises : le Médiateur des entreprises et le Médiateur national du crédit à la rencontre des entrepreneurs

Le Médiateur des entreprises et le Médiateur national du crédit ont été missionnés en mars dernier par Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation, pour d'une part, mieux faire connaître les dispositifs existants de détection et de soutien aux entreprises en difficulté, et d'autre part, appréhender les opportunités et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de ces dispositifs. La mission prévoit également l'établissement d'un diagnostic de la situation économique et financière des très petites, petites et moyennes entreprises françaises.

Dans cette perspective, les deux médiateurs iront à la rencontre des chefs d'entreprise dans plusieurs départements au cours des prochains mois. Le premier déplacement aura lieu le 31 mai à Rennes à l'occasion d'une rencontre avec les membres du Club Économique local.

Pour compléter ces actions sur le terrain un appel à contributions sera lancé auprès de l'ensemble des entrepreneurs, des professionnels et des acteurs associatifs ou institutionnels, intervenant dans la détection et l'accompagnement des entreprises en difficulté. **Ces contributions sur les opportunités et les obstacles de mise en œuvre des dispositifs existants pourront être adressées par mail à l'adresse suivante : Prevention@banque-france.fr**

À propos de la Médiation du crédit : La Médiation du crédit est adossée à la Banque de France ; elle est conduite sur tout le territoire, dans le respect des règles de confidentialité et du secret bancaire, par 105 Médiateurs du crédit qui sont les directeurs de la Banque de France en métropole et les directeurs des instituts d'émission en Outre-mer. Sa mission est de ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés de financement avec une banque ou un assureur crédit. www.mediateur-credit.banque-france.fr

À propos du Médiateur des entreprises : Le Médiateur des entreprises, placé auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, vient en aide aux entreprises et organisations publiques afin de leur permettre de résoudre gratuitement leurs éventuels litiges via la médiation et, plus largement, faire évoluer les comportements d'achats, dans le souci de rééquilibrer les relations clients fournisseurs. Son réseau de médiateurs est présent sur tout le territoire. La saisie s'effectue depuis le site : www.mediateur-des-entreprises.fr

Contact presse - Médiateur des entreprises :

Paulina Ciucka-Laurent : 01 53 17 87 97 / 06 11 14 58 46 - paulina.ciucka-laurent@finances.gouv.fr

Contact presse – Médiateur du crédit :

Service de presse de la Banque de France 01 42 92 39 00 - presse@banque-france.fr